

## Compte rendu du conseil municipal du 30-08-2023

Le 30 août 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de La Sône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SEYVE, le Maire.  
Date de la convocation : 22/08/2023

**Etaient présents** : M SEYVE Patrick, M. IMBERT Philippe, M. MARCHAND Philippe, M. SCHURRLE Franck, Mme PÉREZ Madeleine, Mme Marie-Pierre VIVIER, M. BERNOUX Emmanuel, M. MARTIN-GARIN Patrice, M. FAYARD Pierre, M. MOLLIER Bertrand.

**Absents excusés** : M. BARBERO Jean, M. BADIN Philippe, M. DELANOY Frédéric, M. GLENAT Christian, Mme SEYVE Elisabeth,

**Pouvoirs** : M. BARBERO Jean à M. Patrick SEYVE et Mme Elisabeth SEYVE à Marie-Pierre VIVIER

La séance est ouverte à 18h30 et Monsieur Philippe IMBERT est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle l'Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023
- 2- Tarifs cantine et garderie 2023-2024
- 3- Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>er</sup> classe à 28H hebdomadaire et suppression d'un poste d'ATSEM 1<sup>er</sup> classe à 35h hebdomadaire.
- 4- Décision modificative n° 1
- 5- Mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 01/01/2024
- 6- Points sur les travaux
- 7- Travaux réseau d'éclairage public
- 8- Questions diverses

### **1. Approbation procès-verbal du 09-06-2023**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/06/2023.

### **2. Tarifs cantine et garderie 2023-2024**

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le prestataire pour la cantine, SHCB, nous fait part d'un relèvement du prix de 9,01% pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023. En effet celui-ci propose le repas à 4,94 € HT contre 4,53 € HT en juin, du aux diverses augmentations subites depuis plusieurs mois dans tous les domaines et plus particulièrement dans celui de l'alimentation et de l'énergie.

Le Maire propose d'accepter le prix du repas à 4,94 € HT soit 5,21 € TTC et d'appliquer le même tarif à la revente aux familles, pour l'année scolaire 2023-2024.

En ce qui concerne les tarifs de la garderie le maire propose de ne pas faire d'augmentation soit 0,80 € par demi-heure soit 1,60 € par heure.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne son accord sur la proposition du maire pour le prix du repas et de la garderie à compter du 01-09-2023.

### **3. Décision modificative n° 1 au BP 2023**

A la suite d'une dépense au compte 6718, concernant une franchise d'assurance non réglée par l'assurance, la commune a dû verser cette franchise mais le compte n'était pas approvisionné.

Pour cela le maire propose de prendre une décision modificative n° 1 au budget communal en diminuant les dépenses imprévues de 200 € et d'approvisionner le compte 6718 de 200 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la DM n°1.

### **4. Mise en place de la nomenclature M57**

A compter du 01/01/2024, toutes les collectivités vont passer à la norme comptable M 57. Le Maire informe le conseil municipal du contexte réglementaire et institutionnel, de l'application de la fongibilité des crédits et de la fixation du mode gestion des amortissements en M 57.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M 57 à compter du 01

janvier 2024, abrégée, conserve un vote par nature et chapitre, autorise le maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des dépenses de personnel et ce dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chacune des sections, de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et les frais des études non suivies de réalisations.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et autorise le maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

## 5. Point sur les travaux

### a) **L'école**

Les travaux d'installation de la nouvelle classe ont été faits en interne : wc extérieur dans la cour, à l'étage : travaux de peinture, d'électricité, barres de sécurité aux fenêtres, réfection des escaliers, installation de tableaux et d'un écran interactif tactile, mise en place du mobilier.

Le changement des fenêtres et le faux plafond seront exécutés pendant les vacances de la Toussaint.

Une nouvelle enseignante pour la rentrée scolaire, Mme Sylvie PARIS arrive et assurera la direction de l'école.

### b) **Route de la Grange**

Les travaux de la seconde phase vont démarrer pour le reconditionnement de la chaussée avec un espace piéton, un traçage de places de parking et la plantation d'arbres. Des lampadaires solaires seront mis en place en 2024.

### c) **Entrée du village terrain multisports**

Les travaux de préparation et de l'implantation du terrain multisport devraient démarrer à compter de mi-septembre pour une livraison mi-novembre.

Le cheminement piéton du village jusqu'au terrain sera revu afin de sécuriser au mieux l'accès.

## 6. Questions diverses

### a) **Les journées du patrimoine**

Un rappel est fait pour les permanences des journées du patrimoine, pour l'église et la tour dimanche 17 septembre 2023 de 10h à 12h et de 14h à 17h.

### b) **Salle associations**

Monsieur le maire rappelle que les associations, la Sône à Soi, Sône Loisirs Pour Tous et Sône Environnement Santé, ont demandé la mise à disposition d'une salle pour leurs activités. Il propose de leur allouer une ancienne salle de classe à l'école des marronniers, par le biais d'une convention avec la commune. Cette salle est pour l'instant non occupée par l'éducation nationale et pourra être réquisitionnée par cette dernière à tout moment. Afin qu'elle soit mise à disposition, cette salle doit faire l'objet de tri et de nettoyage.

### c) **Travaux sur réseaux d'éclairage public.**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la décision de faire des économies d'énergie sur le réseau d'éclairage public. Il propose la finalité de la 3<sup>ème</sup> phase, 100% LED, qui se compose du projecteur du terrain de boules et de l'église. TE 38 sera mandaté pour effectuer ces travaux d'un montant de 25.716 € TTC avec 14.874 € de financement extérieur et une participation de la commune de 10.841 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, prend acte du projet avec une participation de la commune de 10.841 € et approuve le plan prévisionnel de financement.

La séance fut levée à 19h10